



Compte-rendu Comité Technique Local du 10 juin 2021



Le comité technique local (CTL) a débuté à 9h30 et c'est terminé vers 18 heures, en présentiel. Le CTL ayant été très dense, nous avons divisé les informations recueillies en 2 parties :

- **les points particuliers à l'ordre du jour et questions diverses** : Nouveaux protocoles de télétravail, Réouverture des accueils à la DDFIP 93, Tableau de bord de veille sociale 2020, Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), Prime de fidélisation.
- **les informations concernant les sites et services** : bâtiment Berlioz, caisse à la DDFIP 93 Berlioz, futur SIP Bondy, services du Carré Plazza, de la TP Bobigny et de la Paierie Départementale, trésorerie Montfermeil / Aulnay CH fusionnée et du SGC du Raincy, CFP Livry Gargan, CFP Neuilly-Sur-Marne, CFP du Raincy, Service Départemental de l'Enregistrement, service des Domaines.

Points particuliers à l'ordre à du jour

- **Fermeture progressive des caisses en numéraire et privatisation de la gestion de l'espèce pour les régies**

La DDFIP 93 a présenté son plan de fermeture progressive des caisses au sein de nos services. Celui-ci prévoit :

- 1^{er} septembre 2021, fermeture des caisses en numéraire des trésoreries de Bobigny, Bondy et du SGC du Raincy
- 1^{er} janvier 2022, fermeture des caisses en numéraire pour tous les SIP du département
- 1^{er} janvier 2023, fermeture des caisses en numéraire des trésoreries du Blanc-Mesnil, d'Epainay, de Rosny Collectivités, de Saint-Ouen et de Stains
- 1^{er} janvier 2024, fermeture des caisses en numéraire des trésoreries d'Aubervilliers, de Drancy, de Noisy-Le-Grand, de Pantin et de Tremblay-En-France

Il ne restera au premier janvier 2024 que les caisses en numéraire suivantes : Direction, TP Aulnay CH, Saint Denis CH, Ville-Evard CH, Montfermeil CH, Montreuil Muni, Sevran Muni, Saint-Denis Muni et la trésorerie Amendes.

La DDFIP 93 veut s'appuyer sur le déploiement des paiements aux buralistes pour fermer les caisses. C'est pour ça que les vigiles en place durant la campagne ont distribué à tous les usagers qui venaient aux CFP, des flyers avec la liste des buralistes aux alentours.

L'objectif est clair : privatiser la gestion du numéraire et envoyer des clients avec de l'espèce aux buralistes. La DGFIP a décidé d'envoyer tous les usagers les plus précaires qui veulent payer leur crèche ou leur taxe d'habitation, dans des lieux où on vend des jeux à gratter, de l'alcool et des cigarettes !

Encore mieux : ils paieront sur le logiciel de la Française des Jeux qui a été privatisée il y a deux ans. La DDFIP 93 a décidé de s'asseoir sur toutes les recommandations sanitaires en fermant les halls de nos accueils, pour que les contribuables aillent se contaminer dans la file du buraliste au

nom de la lutte contre l'épidémie. Et alors que tous les chiffres des addictions sont en train d'exploser suite aux dommages occasionnés par le confinement, ça ne suffisait pas, il faut aussi qu'on envoie les usagers prendre des risques supplémentaires !

En parallèle, la DGFIP a basculé de force tous les régisseurs (SPL, Etat, agents comptables etc) sur un compte La Banque Postale, et d'ici fin août, ceux-ci seront obligés de déposer leur encaisse en espèce dans une agence de la Poste. Fini les garanties fournies aux régisseurs par le Trésor Public, avec un agent de l'État qui compte devant eux et un reçu correspondant. Ils poseront un sac à la Poste et ils croiseront les doigts pour que le montant final viré sur leur compte corresponde.

Quand on sait que les régisseurs (des fonctionnaires comme nous) sont responsables sur leur denier personnel pour seulement 100,00€ par an de prime, on ne peut qu'être dégoûtés par le mépris dont fait preuve l'État vis-à-vis d'eux.

Et quand on a demandé quelles garanties seraient mises en place pour les protéger, la DDFIP 93 nous a répondu :

« Si les collectivités veulent sécuriser leurs encaissements en espèce, ils n'auront qu'à passer un marché de transport de fonds. »

Effectivement, les hôpitaux asphyxiés financièrement n'ont qu'à prendre en charge un marché de transport de fonds pour permettre à l'État de se décharger de ses responsabilités ! Alors qu'en plein confinement on nous disait l'importance d'assurer la stabilité financière des hôpitaux, un an après on leur transfère nos charges sans aucun état d'âme. **Tous les syndicats présents ont voté contre le projet.**

- **Nouveaux protocoles de télétravail**

La CGT Finances Publiques a dénoncé la mise en place des nouveaux protocoles télétravail. Nous avons toujours considéré le télétravail comme un outil de dislocation des services et des collectifs de travail.

Cependant, dans la mesure où ce droit a été mis à disposition des agents, nous avons défendu individuellement les agents face à leur hiérarchie pour qu'ils puissent en bénéficier comme leurs collègues.

Dans le cadre de la crise sanitaire s'est mis en place un télétravail dégradé, sans règles autre que l'objectif de faire partir un maximum d'agents des services. Le gouvernement ayant décidé que l'épidémie était sur la fin, la DGFIP a mis en place un protocole national qui a vocation à s'appliquer dans toute notre administration.

Le télétravail ne sera plus maintenant opposable à nos chefs de service pour raison sanitaire. Au contraire, les chefs de service vont prendre directement en main le déploiement du télétravail. Les chefs de service vont devoir décider d'ici l'été quels seront les agents qui bénéficieront du télétravail et pour combien de jours !

Concrètement, chaque responsable va maintenant définir sa propre organisation interne en toute liberté sans avoir à en référer à la DDFIP 93. C'est l'éclatement définitif de l'administration nationale telle qu'on la connaît, éclatement largement préfiguré par la grande liberté laissée à tous les chefs lors de l'épidémie.

Maintenant, ce sera aux agents de se vendre auprès de leur hiérarchie qui pourra les appâter avec des jours de télétravail pour les faire se tenir tranquille. Encore mieux, la DGFIP a créé le concept de jours de « télétravail flottants ». Au lieu d'avoir des jours fixes, on pourra cumuler l'ensemble des jours de télétravail de l'année en fonction du module choisi et les utiliser à sa guise hors des périodes de charge comme des jours de congés (et comme les jours de congés, ils seront validés par la hiérarchie).

Et la DGFIP, tout en décidant de rouvrir les accueils, annoncent à tous les responsables qu'ils doivent imaginer un nouveau schéma d'organisation dans le chaos actuel, et recevoir tous les agents qui demandent à bénéficier du télétravail. Tout en tenant compte des demandes des uns et des autres, ils devront aussi insérer les priorités de la DGFIP (et potentiellement le service public...).

Les nouveautés :

- Fin du télétravail 4 jours sur 5 ou 5 jours sur 5, à l'exception des personnes vulnérables dont le dispositif est prolongé jusqu'au mois de septembre. Les agents pourraient être amenés à effectuer 1 à 3 jours de télétravail par semaine.
- Obligation de déposer sa demande de télétravail dans SIRHIUS à partir de l'ouverture de la campagne le 15 juin
- Obligation de définir des lieux de télétravail dans SIRHIUS : si le chef de service estime que celui-ci est trop éloigné, il pourra être amené à refuser la demande de télétravail. En réalité avec une définition aussi floue, chacun fera comme il voudra en fonction du responsable.
- Aucun financement supplémentaire n'est envisagé pour les télétravailleurs dans le protocole (idem sur les frais de repas).
- Emports de documents des services : « Aucun document professionnel sensible ne doit être déplacé ». Et comme sensible n'est défini nulle part, cela veut dire que chaque chef de service fera comme il voudra (et potentiellement les agents aussi). Par contre, qui paiera si les documents sont perdus ? Rien n'est indiqué à ce sujet !
- En cas de refus de télétravail, celui-ci sera notifié dans SIRHIUS. Le refus de télétravail pourra être contesté lors d'une Commission Administrative Paritaire (CAP, réunion officielle entre les élus du personnel et les représentants de la DDFIP). On appréciera de savoir qu'on peut faire une réunion officielle pour un refus de télétravail alors que l'on nous a supprimé les CAP pour les mutations.
- Certaines tâches resteront non télétravaillables : le télétravail restera toujours fondamentalement injuste puisqu'une partie des agents en sera toujours privé en fonction de leurs missions.
- Création d'une période de réserve de 3 mois pour les télétravailleurs : le chef de service peut décider de révoquer le télétravail d'un agent (stagiaire, titulaire ou contractuel) s'il considère que durant les 3 premiers mois d'application l'agent n'a pas fait la preuve de son autonomie.
- Recours au télétravail temporaire : afin de pouvoir continuer à travailler malgré les « crises sanitaires, intempéries, grèves des transports... », la DGFIP pourra débloquent du télétravail temporaire pour ceux qui le souhaitent.

Nous rappelons que le télétravail n'est pas obligatoire comme c'est le cas dans le privé. Les agents sont libres de le refuser, mais nous ne pouvons pas refuser que l'on remplace tous nos pc par des ordinateurs portables...

Quand on constate qu'on liquide d'une main les mutations tout en nous proposant le télétravail de l'autre et qu'en parallèle on nous annonce que l'accueil a vocation à disparaître, on voit bien le tournant que veut imposer la DGFIP à notre administration.

Nous continuerons à combattre pour la réouverture complète des accueils et contre le déploiement du télétravail, pour la défense de nos services de pleine compétence avec des agents en nombre suffisants et pour un système de mutation qui permette à tous les agents de pouvoir rentrer chez eux. Tous les syndicats présents ont voté contre le protocole présenté par la DDFIP 93.

- **Réouverture des accueils à la DDFIP 93**

La CGT Finances Publiques a réaffirmé sa volonté de maintien d'ouverture des accueils, comme lors des précédents comités techniques. Nous avons dénoncé la fermeture mise en place par la DDFIP 93 lors de la campagne d'impôts sur le revenu, soi-disant pour motif sanitaire. Si motif sanitaire il y avait, pourquoi en l'Île-de-France le 94 et Paris étaient ouverts sans rendez-vous ? Résultat, la DRFIP de Paris a informé ses CFP qu'il fallait refuser les contribuables des départements qui avaient fermé pour éviter de faire exploser leurs accueils. Des habitants du département se sont déplacés jusqu'à Creil dans l'Oise pour essayer de rencontrer des agents afin qu'on puisse répondre à leurs questions !

Le dispositif de contre-appel Conviviance, E-Contact, etc. ne peuvent pas remplacer l'accueil physique, sinon les usagers n'auraient pas fait le pied de grue devant nos centres pour rencontrer quelqu'un.

En multipliant les canaux de communication, on a automatiquement fait augmenter les interpellations des usagers, qui appellent et écrivent sur tout ce qu'ils ont à disposition afin de pouvoir avoir une réponse à leurs questions.

Et finalement, le Centre de Contact censé prendre en charge nos appels s'est retrouvé tellement surchargé, que des agents des SIP ont dû être mobilisés pour répondre au délestage national de nos centres d'appel en plus de leurs missions !

Pendant la période, on a constaté que pas un centre n'organisait son accueil de la même façon : certains ont organisé un accueil semi-clandestin afin de maintenir un accueil primaire pendant la campagne, d'autres sont restés uniquement sur rendez-vous, certains n'organisaient quasiment aucun rendez-vous, certains centres acceptaient les encaissements tandis que d'autres sont restés sans encaissement pendant 6 mois !

Et idem pour les trésoreries, certaines étaient ouvertes, d'autres sur rendez-vous. La DDFIP a disloqué les accueils pendant la campagne et attend maintenant que du jour au lendemain, tout se passe bien pour la réouverture !

Mais les SIP sont pourtant toujours largement en sous-effectif. Aucune embauche de fonctionnaires supplémentaire, les agents n'ont toujours pas pu avoir de formations professionnelles en nombre suffisant pour pouvoir aborder sereinement leurs missions d'accueil.

Pour l'instant, la réouverture se fera sur 3 matinées par semaine (lundi, mercredi et vendredi). Nous avons exigé l'abandon du protocole de contre-appel Conviviance dans la mesure où les SIP réouvriraient, la DDFIP 93 a refusé : la volonté affichée de nous transformer en standardiste de call-center demeure, notamment en lien avec le déploiement des nouveaux protocoles télétravail.

Mais la DDFIP 93 a été incapable de nous expliquer comment les agents allaient pouvoir gérer la saisie, les contre-appels, l'accueil du public etc etc.

En conclusion, la Direction a été claire : elle a annoncé qu'à terme, les accueils seraient fermés et remplacés par l'accueil sur rendez-vous exclusivement, à l'exception des trésoreries (car le logiciel APRDV n'a pas été prévu pour eux).

- **Tableau de bord de veille sociale 2020**

2020 ayant été une année exceptionnelle du fait de la pandémie, une grande partie des indicateurs perd sa signification.

On constate une baisse significative des fiches de signalement liée pour partie à la fermeture des accueils.

On constate aussi une baisse significative des arrêts maladie de courte durée (- 18 % par rapport à 2019) mais une hausse 20 % du taux d'absentéisme pour maladie, ce qui veut dire une hausse importante de la durée des arrêts maladie.

Le chiffre le plus scandaleux est l'augmentation du volume horaire écrêté en 2020 : malgré le confinement, malgré le télétravail et les autorisations d'absence, celui-ci a augmenté de 64,50 %. D'après nos calculs, ce sont 9 équivalents temps plein économisés par la DDFIP 93 ! Et on ne parle même pas des collègues qui dépointent et qui restent sur leur lieu de travail !

Face à ces chiffres catastrophiques, et qui laissent supposer une grande détresse d'une partie des agents de notre département, la DDFIP 93 a été contrainte, lors de la réunion, d'acter un recensement par service des personnes écrêtées et la nécessité de prendre directement contact avec elles. Un bilan sera fait au prochain comité technique qui se déroulera en début d'automne.

- **Les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)**

À la suite d'une interpellation par les syndicats, la Direction générale s'était engagée à revoir la carte des QPV sur le département, notamment pour les sites qui en sont exclus pour être sur le mauvais côté du trottoir : le CFP d'Aubervilliers, le CFP de Saint-Ouen, ou tous les services de Bobigny fusionnés sur le Berlioz et qui ont perdu le bénéfice antérieur de leur QPV. La DDFIP 93 s'est engagée à relancer de nouveau Bercy.

- **Prime de fidélisation**

Nous avons dénoncé l'illégalité du dispositif mis en place par la circulaire d'application de la DGFI, qui a acté l'inverse du décret initial concernant la progressivité des primes pour les agents les plus anciens sur le département. Le DDFIP 93 nous a alors annoncé qu'après avoir pris l'attache de la Préfecture, l'application se fait de la même façon sur leur administration. Concernant l'application sur le mois de septembre (et non pas octobre) pour les agents de l'Éducation Nationale, le décret initial prévoit une exception à la rentrée scolaire pour ces personnels.

En conséquence, le seul moyen de faire sauter la circulaire d'application serait de contester celle-ci au tribunal administratif. À suivre...

Informations concernant les sites

- **Accueil du bâtiment Berlioz**

Nous avons dénoncé que l'accueil actuel du site ait été basculé sur le service logistique alors que les agents techniques des services communs n'ont jamais été formés sur une matière fiscale. Et c'est bien normal, ce n'est pas leur travail, comme précisé sur leur fiche de poste.

Suite au mail que nous avons envoyé, c'est maintenant le SIP de Bobigny qui va reprendre en main l'accueil primaire.

- **Situation de la caisse à la DDFIP 93 Berlioz**

La CGT FP 93 a de nouveau dénoncé la nouvelle organisation mise en place par la Division Comptabilité pour la caisse de la Direction Départementale. Au lieu de concentrer les scellés sur une seule journée, la DDFIP 93 a décidé de les étaler sur la semaine, désorganisant le service en

mobilisant un caissier supplémentaire tout en multipliant les risques d'erreur avec l'obligation d'avoir plusieurs intervenants sur la caisse. Le tribunal ayant supprimé un emploi affecté à la centralisation des scellés, ce sont maintenant directement les caissiers qui doivent s'organiser avec les commissariats, alourdissant là aussi leur charge de travail supplémentaire.

Nous avons revendiqué le retour à l'ancien système d'organisation sur une seule journée et le retour de la centralisation des scellés sur le tribunal. La DDFIP 93 a refusé net, sans égards pour les collègues.

- Concernant le futur SIP **Bondy**

Sur la future installation du SIP de Noisy-Le-Sec à la trésorerie impôts de Bondy : la décision initiale, sortie de nulle part et sans concertation en décembre 2020, avait soulevé de nombreuses inquiétudes sur la viabilité du projet. La trésorerie impôts et la salle de formation attenante devaient, selon la DDFIP 93, permettre la création d'un SIP fusionné, faisant passer le site de 11 agents à plus d'une cinquantaine avec la création d'un hall suffisamment dimensionné pour permettre l'accueil des usagers.

Nous avons dénoncé le choix de l'implantation, les locaux trop petits et le positionnement de la trésorerie : celle-ci est située dans une impasse avec des immeubles d'habitation, il n'y a pas de stationnements disponibles pour les usagers, pas de place pour le hall. Ce projet irréaliste est pourtant maintenu coûte que coûte mais la DDFIP, 6 mois après avoir pris sa décision, est toujours dans l'incapacité de présenter un plan ou un calendrier de travaux.

La décision d'organiser la fusion administrative a pourtant déjà eu une conséquence : dans le cadre d'une restructuration sur une ville différente, tous les agents ont pu s'ils le souhaitent, demander une priorité sur les départements alentours et n'avaient plus de délais de séjours. C'est donc plus des deux tiers des agents du SIP qui partiront au premier septembre alors qu'aucune fusion matérielle n'a eu lieu et qu'aucun déménagement n'est prévu dans l'immédiat.

Ni fait ni à faire, on reconnaît là l'efficacité traditionnelle de la DDFIP 93 dans le choix et la mise en œuvre de ses restructurations. Et au final, ce seront les agents qui resteront sur place et les usagers qui paieront l'addition.

- Devenir des **services du Carré Piazza, de la TP Bobigny et de la Paierie Départementale**

- Nous avons obtenu confirmation que tous ces services ne seraient pas menacés de déménagement pour cette année.

- Garage à vélo du **CFP Livry Gargan**

Afin de faire avaler la fusion des SIE du Raincy et de Livry Gargan au mois de mars, la DDFIP 93 s'était engagée à ce qu'un garage à vélo sécurisé soit mis en place sur le site. Deux mois après, celui-ci n'est pas monté et le plexiglas traîne au sol au milieu des morceaux de cartons. Suite au mail que nous avons envoyé, la DDFIP 93 a relancé la construction du local qui va bientôt s'achever.

- Concernant l'organisation de la future trésorerie **Montfermeil / Aulnay CH fusionnée et du SGC du Raincy**

À l'heure actuelle, la DDFIP 93 n'a toujours pas défini l'organisation future de ces services. La fusion des trésoreries Montreuil CH, Aulnay CH et Montfermeil CH se traduit par le maintien d'une annexe à la trésorerie Montfermeil CH sur Aulnay, permettant le maintien de l'ensemble des agents du site sur place. À l'heure actuelle, la répartition des missions entre les deux sites n'a pas encore

été définie (malgré la fusion effective au premier septembre) et sera présentée lors d'un prochain CTL et d'un CHS au début du mois de juillet.

Idem pour le SGC du Raincy, créé pour le 1^{er} septembre 2021 sur les ruines des trésoreries municipales du Raincy, de Livry et de Montfermeil, la future organisation du service (qui s'installera à la place du SIE du Raincy qui vient de fusionner avec celui de Livry-Gargan) sera présentée début juillet.

- Situation CFP **Neuilly-Sur-Marne**

Les travaux de désamiantage sont toujours en cours, le SIE restera coupé en deux jusqu'à la fin des travaux. Ceux-ci sont prévus jusqu'en février 2022.

- Terminal de carte bancaire en panne au CFP du **Raincy**

Le terminal de carte bancaire est tombé en panne le 18 janvier et n'a pas été réparé. Suite au mail que nous avons envoyé pour préparer le comité technique, une réparation a été effectuée et le terminal fonctionne à nouveau.

- Situation **Service Départemental de l'Enregistrement**

Sur ce service, une restructuration a été mise en place en vue de créer deux pôles spécialisés : un spécialisé sur les successions et assurances-vies, un deuxième sur tous les Actes-Sous-Seing-Privés (ASSP). Auparavant, les deux pôles existants étaient polyvalents avec une répartition par portefeuille pour les successions. Depuis la restructuration, les retards ont explosé sur le pôle ASSP, avec 6 mois de retard sur les donations et 4 mois de retard de façon générale.

En parallèle, la DDFIP 93 a décidé de supprimer 2 postes de contrôleurs sur les 4 existants et n'a pas procédé au travail de formation des nouveaux agents et encadrants, entraînant une situation de tension énorme sur le service.

En parallèle les consignes nationales pour les SDE et SPFE sont de prioriser par montant les actes qui leur parviennent. Résultat : les riches et les notaires sont servis les premiers tandis que tous les actes qui ne rapportent pas sont mis de côté.

La CGT FP 93, au vu de la situation, a exigé le retour des emplois supprimés, la formation de tous les agents et le retour à l'organisation antérieure, pour pouvoir permettre une meilleure répartition des tâches. La DDFIP 93 nous a informé qu'un bilan national de ce type d'organisation aurait lieu à la mi-juin et qu'elle se tournerait vers le chef de service pour faire le point.

- Situation **service des Domaines**

Nous avons rappelé sur la question de l'activité domaniale, le départ de 3 évaluateurs qui ne sont toujours pas remplacés à l'heure actuelle alors qu'on constate une hausse de charge importante : JO 2024, déploiement du métro du Grand Paris, expropriation des copropriétés de Clichy-Sous-Bois etc. Cela entraîne un alourdissement considérable des tâches des agents qui sont obligés de travailler sur leur temps libre pour tenir les délais et qui sont maintenant épuisés. La DDFIP 93 nous a annoncé avoir pris en compte cette situation dans le cadre du mouvement de mutation.